

Résumé d'évaluation

Titre, auteur et date du rapport d'évaluation:

Evaluation conjointe du Programme mondial de l'UICN pour la biodiversité, phase III, par Stephen Turner et Meg Gawler, juillet 2002

Nom du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:

Programme mondial pour la biodiversité

Objectifs du projet, du programme ou mandat de l'unité organisationnelle :

Le Programme mondial de l'UICN pour la biodiversité comportait de nombreux objectifs, notamment : une mise en œuvre en synergie des accords relatifs à la biodiversité ; l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'incitation et de mécanismes financiers en faveur de la conservation ; la mise en place d'outils et de méthodes d'évaluation de la biodiversité ; la mise en œuvre efficace, par les institutions de l'Etat, de mécanismes effectifs de planification de la biodiversité ; un renforcement des capacités afin d'atténuer les effets des changements climatiques. La liste complète des objectifs du Programme se trouve en Annexe 5 du rapport d'évaluation.

Domaine de spécialisation de l'UICN: biodiversité

Territoire géographique: échelle mondiale, avec des projets sous-régionaux

Durée du projet ou du programme:

Phase I (1993-1996); phase II (1997-1999); phase III (objet de l'évaluation): 2000-2002

Budget total du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:

10 millions de francs suisses (phases I, II et III)

Donateur(s): Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)

Objectifs de l'évaluation:

L'évaluation avait pour but d'évaluer la pertinence et l'effectivité des résultats de la phase III, notamment de l'approche du programme. Plus spécifiquement, elle était conçue afin de :

1. évaluer le degré de réalisation des résultats attendus ;
2. décrire et évaluer la pertinence et l'effectivité des partenariats noués entre les programmes thématiques, les Commissions et les programmes régionaux de l'UICN ;
3. définir les évolutions institutionnelles de l'UICN et les effets produits sur son Programme susceptibles d'être liés à la phase III du Programme mondial pour la biodiversité (PMB) ;
4. mettre en lumière des enseignements tirés, sur le plan du programme et de l'organisation, eu égard aux approches retenues.

Type d'évaluation: évaluation en fin de programme

Période couverte par l'évaluation: 2000-2002

Commanditée par: SDC et IUCN

Destinée à: SDC et IUCN

Equipe d'évaluation: externe

Méthodologie:

Cette évaluation est un « effort conjoint » de la SDC et de l'UICN, qui ont commandité le rapport et défini ensemble son mandat. Après des échanges préliminaires au siège de l'UICN, une grille d'évaluation a été élaborée. Un questionnaire ouvert représentait l'outil central de l'évaluation, complété par des entretiens en face-à-face ou par téléphone. Trois versions du questionnaire ont été préparées, pour, respectivement, (1) le personnel du secrétariat de l'UICN, (2) les membres des Commissions ; et (3) les représentants des donateurs et des ONG. Un examen détaillé des plans et des indicateurs du programme a aussi été entrepris.

Questions de l'évaluation:

Les interrogations étaient axées sur l'évaluation des performances (dont l'effectivité du Programme, son efficacité et la couverture des différents domaines de résultats stratégiques) et de ses orientations (adaptation du Programme aux priorités de la biodiversité ; nature et performances des partenariats établis ; établissement de liens verticaux et de liens entre les politiques, les sciences et les pratiques ; planification et gestion de l'innovation ; influences et effets institutionnels), ainsi que sur les rapports futurs de l'UICN avec la Convention sur la biodiversité.

Conclusions:

Malgré des remaniements multiples et des insuffisances de suivi et de présentation de rapports, la phase III du PMB a été jugée, globalement parlant, pertinente pour ce qui est des préoccupations de l'UICN en matière de biodiversité. Elle est également assez favorablement jugée pour ce qui concerne sa contribution à la mission d'ensemble de l'UICN.

Le Programme a une grande utilité en matière de politiques; il a permis des progrès importants, sur le plan conceptuel, méthodologique et de renforcement des capacités, dans un certain nombre de domaines. Il a également favorisé l'intégration verticale à l'intérieur de l'UICN et encouragé des partenariats entre les bureaux régionaux de la conservation, les Commissions et les programmes mondiaux.

L'équipe d'évaluation a décelé un décalage entre les activités liées aux politiques et aux programmes, pilotées pour l'essentiel depuis le siège de l'UICN, et un morcellement excessif dans un grand nombre de domaines, dont les activités sont articulées autour de projets exécutés par divers partenaires des programmes, au moyen de dons. Par voie de conséquence, malgré la pertinence de la vision stratégique de la Division de coordination des politiques de biodiversité (DCPB) de l'UICN, le programme n'est pas suffisamment ciblé. Si la planification du Programme est à juste titre participative, la communication, le suivi et les rapports pâtissent de la surcharge de tâches administratives dévolues au directeur de la DCPB.

Le principe d'un financement initial fourni par le PMB a fait l'objet d'appréciations favorables, mais la contrainte de cofinancement de toutes les activités s'est avérée trop contraignante, entraînant des insatisfactions et un sentiment de manque d'efficacité dans certains cas. Même si le principe en est juste, les réunions de planification de la biodiversité ne semblent pas avoir réussi à établir un équilibre approprié entre la participation et la direction.

Recommandations:

Le rapport recommande notamment de :

- poursuivre les actions de soutien à la CDB, notamment de maintenir et d'améliorer les services de conseil et de plaidoirie proposés par l'UICN aux Etats ;
- tirer profit des succès du PMB en matière de politiques, dans le cadre d'une stratégie évolutive de partenariat de l'UICN avec les accords environnementaux multilatéraux (AEM). A cet égard, il est

suggéré d'élaborer des stratégies conjointes en matière de plaidoirie et des campagnes en concertation avec d'autres organisations environnementales ;

- Sur le plan des programmes, une approche plus stratégique et globale est recommandée, privilégiant la grande échelle et encourageant expressément l'apprentissage. L'UICN devrait chercher à établir un équilibre entre des démarches partant de la base et du sommet, ainsi qu'entre la responsabilisation, la délégation des compétences et la direction.
- Sur un plan administratif, les mécanismes d'information financière devraient être améliorés. L'UICN devrait s'assurer que les gestionnaires de projets et le personnel des finances emploient les mêmes outils. Il faudrait également communiquer d'une façon claire les conditions requises en matière de présentation d'informations et d'autorisation des dépenses, s'assurer qu'elles sont bien comprises et veiller à leur application en temps voulu.
- La crédibilité de l'UICN est incontestable en matière de CDB. Cependant, elle pourrait peut-être coopérer efficacement avec d'autres AEM. Il est recommandé d'adopter une approche stratégique, avec des priorités claires, vis-à-vis de l'ensemble des AEM et d'autres organismes connexes, tels que l'OMC, selon la démarche réussie lancée en direction de la CDB.

Enseignements:

Pas de mention spécifique.

Langue du rapport original: anglais

Disponible chez: Initiative mondiale de suivi et d'évaluation, Gland, Suisse.